

N°4 **Reprendre le
POUVOIR**

NARCOTRAFIC

LES LANCEURS
D'ALERTE DOIVENT
ETRE PROTÉGÉS !

EAU POTABLE,
CADMIUM, SUCRE

**REPRENONS LE
POUVOIR SUR
NOTRE SANTÉ !**

ÉCOLE DEHORS

RECONNECTER
LES ENFANTS
AU VIVANT

LOGEMENTS VACANTS

**LA CLÉ POUR
LOGER LES
PERSONNES
À LA RUE**

RIC, VOTE DES
ÉTRANGERS,
CONCENTRATION
DES MÉDIAS

**3 ANTIDOTES POUR
RÉPARER NOTRE
DEMOCRATIE**

REPRENDRE LE
POUVOIR SUR NOS VIES
JOURNÉE ECO-S 2026



CONTACT PRESSE :

Selim BEN AMOR

Co-responsable de la communication
Groupe Écologiste et Social à l'Assemblée nationale

Tel : 06.41.86.04.56

Mail : selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE

- 04 Editorial :** Il est temps de reprendre le pouvoir sur nos vies !
- 06 Eau potable :** le combat de celles et ceux qui refusent de jouer avec le feu et de trinquer
- 08 Locaux vacants :** donner aux maires le pouvoir de mettre à l'abri
- 10 Référendum d'initiative citoyenne :** redonner du souffle à notre démocratie
- 12 Cadmium :** l'empoisonnement silencieux dont personne ne peut s'extraire
- 14 Vote des étrangers :** reprendre le pouvoir sur nos vies démocratiques
- 16 Génération sans sucre :** reprendre le pouvoir sur l'alimentation de nos enfants
- 18 Médias :** quand les milliardaires confisquent notre droit à l'information
- 20 Narcotrafic :** Protéger celles et ceux qui osent briser le silence
- 22 École dehors :** Et si la meilleure réponse aux écrans... **c'était d'ouvrir les portes de l'école ?**
- 24 Quiz et mots croisés :** êtes-vous incollable sur nos neuf textes ? Découvrez-le maintenant !

IL EST TEMPS DE REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOS VIES !

Depuis huit ans, on nous répète que le pouvoir ne peut rien, sinon pas grand chose. Qu'il faut laisser faire le marché, les lobbies, les grands intérêts. Que la politique, au fond, c'est l'art d'accompagner l'impuissance.

Huit ans de macronisme ont produit cette résignation organisée : face aux pollueurs, on laisse faire ; face à la spéculation immobilière, on laisse faire ; face aux milliardaires qui rachètent nos médias, on laisse faire.

Et pendant ce temps, les Françaises et les Français ont le sentiment croissant que leur vie leur échappe.

Ce 12 février, nous avons choisi de prendre le contre-pied de cette politique de l'abandon. Nous portons neuf propositions de loi qui partent toutes d'un même constat : reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est possible.

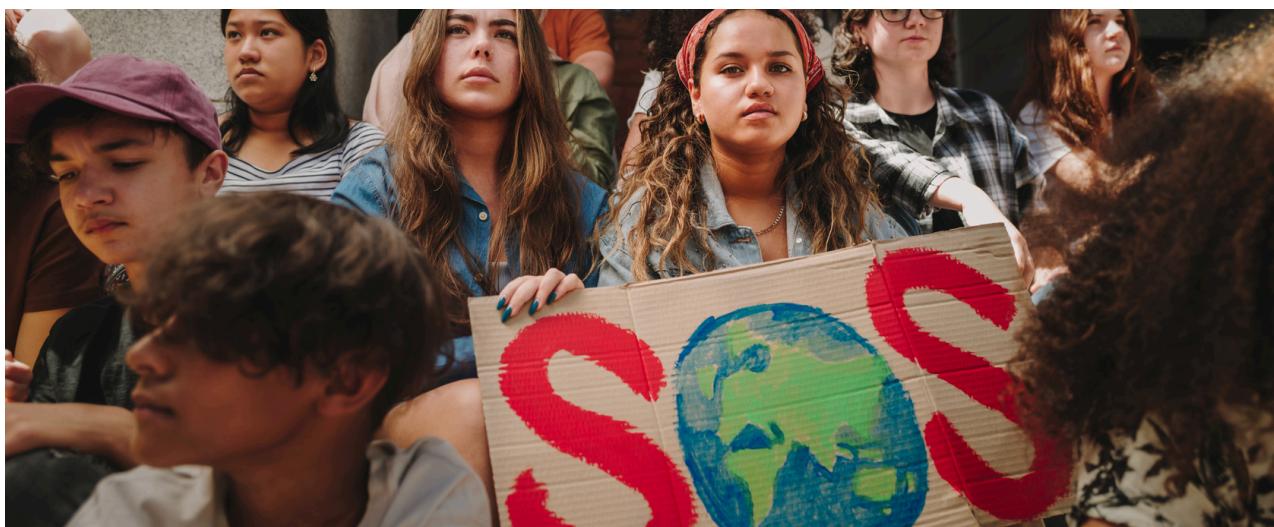
C'est une question de volonté politique.

Reprendre le pouvoir, c'est d'abord reprendre la main sur ce qui structure nos journées.

L'eau que nous buvons, contaminée par les pesticides et les polluants éternels.

L'alimentation de nos enfants, saturée de sucres ajoutés et d'aliments ultra-transformés.

Les logements qui restent vides pendant que des familles dorment dans la rue.



L'école qui s'est refermée sur elle-même alors que nos enfants étouffent devant les écrans.

Reprendre le pouvoir, c'est aussi défendre ce qui nous permet de vivre ensemble.

Une information libre, soustraite à l'emprise des milliardaires.

Une démocratie où les citoyens peuvent décider entre deux élections.

Une République qui protège ceux qui osent se dresser contre les réseaux criminels dans leurs quartiers.

Ces textes ne sont pas nés dans nos bureaux.

Ils viennent du terrain : des médecins qui alertent sur le cadmium, des associations qui accompagnent les mal-logés, des enseignants qui font classe dehors, des citoyens qui signent des pétitions par millions.

Notre rôle, c'est de transformer ces combats en débouchés politiques concrets. De rendre à la loi sa fonction première : changer la vie.

Face à ceux qui se résignent et ceux qui divisent, nous faisons le pari inverse.

Le pari d'une politique qui protège plutôt qu'elle n'abandonne. Qui rassemble autour de solutions concrètes plutôt qu'elle n'oppose. Qui redonne du pouvoir aux citoyens plutôt qu'elle ne le confisque.

Parce qu'il y a urgence. Parce que chaque jour compte. Parce que les crises environnementales et sociales n'attendront pas pour accroître leur ampleur.

Le 12 février, nous montrerons qu'une autre politique est possible.

Cyrielle Chatelain

Présidente du groupe Ecogiste et Social



REPRENDRE LE POUVOIR SUR L'EAU QUE NOUS BUVONS

En la protégeant des pesticides

De la Bretagne aux Ardennes, des Vosges à la Nouvelle-Aquitaine, des milliers de citoyennes et citoyens se lèvent pour défendre leur droit à une eau saine. À l'Assemblée nationale, nous portons leur voix.

« Je veux pouvoir boire l'eau du robinet en toute confiance, et qu'il en soit de même pour mes enfants et leurs enfants ! » Ce cri de Jean-Marc, habitant du Morbihan, résonne comme celui de millions de Françaises et de Français. Cet été, ils ont été plus de deux millions à signer la pétition contre la loi Duplomb. Parmi leurs motivations, une angoisse lancinante : l'eau qu'ils boivent pourrait les empoisonner.

Des mobilisations qui se multiplient

A Rennes, le samedi 10 janvier 2026, plus de 3000 personnes ont défilé derrière une banderole sans équivoque : « Dans l'eau : des poissons, pas des poisons ! »

Un rassemblement inédit réunissant agriculteurs bio, pêcheurs, victimes des pesticides, associations environnementales, familles

et élus, venus défendre la qualité de l'eau et le Sage Vilaine. Parmi les témoignages marquants, celui de Gilles Ravard, agriculteur atteint depuis 2017 d'un lymphome reconnu maladie professionnelle. Ces mobilisations locales traduisent une colère et une réelle inquiétude, alors que la qualité de l'eau ne cesse de se dégrader et le coût des traitements d'augmenter, alors que les risques croissants pour la santé ne peuvent être négligés.

Dans les Ardennes, plusieurs communes ont été confrontées à des restrictions de consommation en 2025, après la découverte de PFAS — ces « polluants éternels » — dans leurs ressources en eau. En Charente-Maritime, Lucile témoigne : « Vivant en plaine d'Aunis, les conséquences documentées sont dramatiques. Je ne veux pas qu'un champ de maïs ait plus de valeur que l'eau que je bois »

Des contaminations de plus en plus documentées

Les données officielles dressent un tableau préoccupant.

Selon le ministère de la Santé, plus de 10 millions de Français·es auraient été alimentés au moins une fois en 2022 par une eau non conforme aux normes réglementaires concernant les pesticides. Des estimations plus récentes montrent l'évolution du phénomène et évoquent jusqu'à 17 millions de personnes concernées en 2023.

Entre 1980 et 2024, environ 14 300 captages ont été fermés en France, dont quelque 4 600 en raison de pollutions liées aux pesticides ou aux nitrates, selon les chiffres du ministère de la Transition écologique. Chaque année, ce seraient une centaine de captages supplémentaires qui disparaissent, faute de pouvoir traiter l'eau en raison de la présence massive de polluants impossibles à éliminer. Plus récemment, l'ANSES a révélé fin 2025 une contamination quasi généralisée au TFA (acide trifluoroacétique), le plus répandu des PFAS : cette substance a été détectée dans 92 % des échantillons

d'eau potable analysés. Une découverte qui a conduit le Gouvernement à intégrer cette molécule dans la surveillance obligatoire à partir de 2027.

« Travailant dans le domaine de l'eau, je constate la présence de ces produits dans toutes les rivières », nous confie un professionnel souhaitant rester anonyme. L'ONG Générations Futures souligne par ailleurs que 71 % des métabolites de pesticides à risque ne feraient encore l'objet d'aucune surveillance systématique.

Un coût économique colossal

Claude, de Ploufragan, pose la question qui fâche : « Quand allons-nous comprendre que ces molécules nous coûtent beaucoup plus cher en santé publique et en traitement de l'eau par rapport aux gains immédiats de rendement ? »

Bérangère, en Loire-Atlantique, vit cette réalité : « J'ai une eau potable qui contient des pesticides. Le coût de potabilisation est porté par la collectivité. »

Les estimations varient, mais convergent vers des montants considérables : entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an pour le seul traitement des pollutions aux pesticides et nitrates, selon différents rapports. L'association AMORCE évoque même un coût global de dépollution pouvant atteindre 2,5 milliards d'euros annuels.

Sans inflexion majeure des politiques publiques, le prix de l'eau au robinet pourrait

fortement augmenter — il a déjà crû de 16 % en deux ans et demi selon l'Insee — avec le risque d'une fracture territoriale entre zones urbaines et communes rurales moins dotées.

Reprendre le pouvoir sur notre eau

Face à ce constat, un rapport interministériel de juin 2024, révélé par le média Contexte, parle d'un « échec global » de la politique de protection des captages et appelle à des « mesures préventives ambitieuses ». La ministre de la Transition écologique a présenté en mars 2025 une feuille de route visant à mieux protéger les captages « sensibles », mais les associations environnementales jugent ces engagements encore insuffisants.

Notre proposition de loi, portée par le député Jean-Claude Raux, s'articule autour d'une mesure structurante : l'interdiction des pesticides de synthèse et des engrains azotés minéraux dans les

aires d'alimentation des captages d'eau associées à des points de prélèvement sensibles, à horizon 2030. Ce n'est pas une lubie idéologique, c'est une demande portée par de nombreux maires, quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique, par des syndicats d'eau et une partie du monde agricole engagée dans la transition. Des initiatives locales montrent que c'est possible : le dispositif « De la source à l'assiette » d'Eau de Paris ou le label « Terres de Sources » d'Eau du bassin rennais démontrent qu'on peut concilier agriculture durable et protection de la ressource.

Delphine, de Charente-Maritime, diagnostiquée d'un cancer à 44 ans, l'écrit avec force : « Pour moi il est trop tard mais je voudrais qu'à l'avenir mon fils puisse boire, manger, respirer sans s'intoxiquer. » Le 12 février, nous porterons sa voix et celle de tous ceux qui refusent de trinquer.

Proposition de loi visant à protéger l'eau potable

- Interdiction, au 1er janvier 2030, de l'utilisation de pesticides de synthèse et d'engrais azotés minéraux à l'intérieur des aires d'alimentation des captages associées à des points de prélèvement sensibles.
- Systématisation de la délimitation des aires d'alimentation des captages par l'autorité administrative si la collectivité locale responsable ne le fait pas.
- Mise en place par l'autorité administrative compétente d'un programme pluriannuel d'actions obligatoires visant à préserver la qualité des eaux dans les aires d'alimentation des captages.



Jean-Claude Raux
Rapporteur



REPRENDRE LE POUVOIR FACE AU SANS ABRISME

En réquisitionnant les locaux vacants

Alors que la France sort d'une vague de froid meurtrière, une proposition de loi examinée le 12 février veut permettre aux maires de réquisitionner les logements vides pour loger les personnes à la rue. Un outil juridique qui existe depuis 1945 — et que plus personne n'utilise.

Ces dernières semaines, plusieurs personnes sans abri ont été retrouvées mortes de froid. Au même moment, selon la base gouvernementale Lovac, 2,38 millions de logements sont vacants en France, dont 1,35 million vides depuis plus de deux ans. À Paris, ce sont 36 205 logements inoccupés depuis au moins deux ans. À Marseille, 17 915. À Lyon, 6 658.

Face à cette aberration, les maires sont impuissants. Le droit de réquisition existe depuis l'ordonnance du 11 octobre 1945, héritée du Conseil national de la Résistance. Mais seuls les préfets peuvent l'activer — et ils ne le font jamais.



La dernière opération d'ampleur remonte à 1995, lorsque Jacques Chirac avait fait réquisitionner un millier de logements appartenant à des banques.

Trente ans plus tard, la proposition de loi portée par la députée Danielle Simonnet propose une solution simple : permettre aux maires d'exercer ce droit de réquisition dans les mêmes conditions que les préfets. Ni plus, ni moins.

350 000 personnes sans domicile

Le constat est accablant. Selon la Fondation pour le logement des défavorisés,

350 000 personnes sont sans domicile en France — un chiffre qui a plus que doublé depuis 2012. En 2024, 912 personnes sont mortes dans la rue, dont 38 enfants. En septembre 2025, 2 159 enfants étaient sans solution d'hébergement. Les élues locaux se débattent avec des moyens dérisoires. À Paris, la ville héberge 1 400 personnes dans des gymnases et écoles désaffectées, pour 20 millions d'euros — sans soutien de l'État. À Grenoble, le maire Éric Piolle a annoncé vouloir réquisitionner des logements vacants. « L'État est défaillant sur ce champ, on peut chercher des solutions et agir », assume l'élu écologiste.

Un outil encadré, pas une spoliation

Le texte ne propose pas d'exproprier. La réquisition, rappelle Jean-Baptiste Eyraud du Droit au logement, « ce n'est pas une expropriation ». Le bien reste la propriété de son détenteur, qui est indemnisé. La durée est limitée : un an renouvelable, six ans maximum. Les locaux doivent être vacants depuis plus de douze mois.

Il ne s'agit pas d'opposer propriétaires et collectivités. Beaucoup seraient prêts à mettre des logements à disposition, à condition de disposer d'un cadre sécurisé. Car le vrai problème, c'est la vacance spéculative : des logements maintenus vides parce qu'ils valent plus sans locataires. Comme l'expliquait Jean-Baptiste Eyraud lors d'une manifestation le jour de Noël à Paris : « La plupart de ces appartements sont vides car ils représentent des actifs plus valorisés lorsqu'il n'y a pas de locataires. »

Reprendre le pouvoir sur nos villes

Cette proposition de loi dépasse les clivages traditionnels. En 2019, c'est le député LR Aurélien Pradié qui proposait déjà de transférer le droit de réquisition aux maires, estimant que les préfets « en usent très peu » et que « leur prudence se traduit trop souvent par une inaction ».



Au Sénat, le communiste Ian Brossat porte un texte similaire depuis 2024.

La question n'est pas idéologique. Elle est humaine. Quand des enfants meurent dans la rue alors que des millions de logements restent vides, c'est l'idée même de vie commune qui s'effondre. Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est aussi décider que nos villes ne seront plus le terrain de jeu de la spéculation, mais des lieux où on partage, où l'on protège,

où l'on fait solidarité.

En 1994, Jacques Chirac s'indignait : « Le fait qu'il y ait de nombreux logements libres est choquant et provoquant » et appelait à réquisitionner les logements vacants « pour y mettre des gens qui en ont besoin ». L'année suivante, il disait vouloir faire de la réquisition « la base d'une véritable politique sociale ». Trente ans plus tard, il est temps de tenir cette promesse.

PPL visant à permettre aux maires de loger les habitants en mobilisant les logements vacants

Présentation du dispositif :

Cette proposition de loi prévoit de donner aux maires le pouvoir de réquisitionner les logements et locaux vacants, pour leur permettre de retrouver la capacité d'agir face à la crise du logement, quand le nombre de personnes à la rue ne cesse d'augmenter. La loi donne aux maires les compétences actuellement réservées aux préfets, afin de repérer les locaux vacants et les réquisitionner en vue d'héberger les personnes sans domicile.

Danielle Simonnet
Rapporteure



REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOTRE DÉMOCRATIE

En instaurant le référendum d'initiative citoyenne



Le 12 février prochain, l'Assemblée nationale examinera une proposition de loi constitutionnelle portée par la députée Marie Pochon. Son ambition : inscrire enfin le référendum d'initiative citoyenne dans notre Constitution. Une réponse directe au sentiment de dépossession qui ronge notre démocratie.

Sept ans après les Gilets jaunes, le constat reste implacable. Selon le baromètre 2025 du CEVIPOF, seuls 26% des Françaises déclarent encore avoir confiance dans la politique. L'Assemblée nationale ? 24%. Le président de la République ? 23%. Des chiffres qui nous ramènent au cœur de l'hiver 2018, quand deux millions de doléances étaient remises dans les mairies de France, portant une revendication centrale : le RIC.

Une promesse trahie, une colère intacte

Depuis, qu'a-t-on fait de cette aspiration ?

Le Grand Débat a accouché de promesses sans lendemain. La Convention citoyenne pour le climat, qui devait être entendue « sans filtre », a vu ses mesures les plus ambitieuses édulcorées, repoussées ou enterrées. Les mobilisations monstres contre la réforme des retraites ont abouti à une adoption par 49-3, les résultats des urnes lors des législatives anticipées de 2024 n'ont pas été respectés dans la nomination du Gouvernement. À l'été 2025, plus de deux millions de citoyennes et de citoyens ont signé une pétition contre la loi Duplomb : elle sera débattue bientôt, mais sans vote.

Partout, le même sentiment domine : une démocratie de la consultation sans décision, de l'écoute sans suite, où l'on demande l'avis des gens pour mieux l'ignorer ensuite.

Ce que nos voisins ont compris

D'autres démocraties ont su ouvrir des voies là où la France s'est enfermée.

En Espagne, la Constitution reconnaît depuis 1978 l'initiative populaire des lois. Concrètement, 500 000 signatures permettent à des citoyennes et des citoyens de déposer une proposition de loi qui doit être examinée par le Parlement. Le texte ne contourne pas les institutions : il les oblige à débattre d'une proposition venue de la société, et non des seuls appareils politiques.

Ce mécanisme n'est pas parfait. Il est encadré, limité à certains domaines, et son usage reste encore trop rare.

Mais il a une vertu décisive : il reconnaît que l'élection de représentants et représentantes ne dépossède pas les citoyens et citoyennes de l'exercice du pouvoir politique.

Et la France ? Le référendum d'initiative partagée, inscrit depuis 2008 dans la Constitution, exige le soutien d'un cinquième des parlementaires et de près de 5 millions de signatures. Résultat : aucune initiative n'a jamais abouti. Un droit théorique, sans prise sur le réel, comme si les dirigeants avaient peur du peuple.

Un RIC délibératif : décider ensemble, en conscience

La proposition portée par Marie Pochon et le groupe Écologiste et Social ne se contente pas d'importer un modèle étranger. Elle en tire les leçons pour aller plus loin. Le RIC qu'elle défend est délibératif : une fois le seuil de signatures atteint, une assemblée de 150 citoyen·nes tirés au sort est chargée d'examiner la proposition de loi ou d'acte local, d'en mesurer les enjeux et d'en éclairer les conséquences. Elle produit un rapport accessible à toutes et tous, avant que l'ensemble du corps électoral ne se prononce. Le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'Etat garantissent quant à eux la conformité des propositions à la Constitution selon qu'il s'agisse d'une loi ou d'un acte local.

PPLC visant à instaurer un référendum d'initiative citoyenne délibératif

Présentation du dispositif :

La proposition de loi constitutionnelle modifie l'article 89 et 11 de la Constitution et crée un nouvel article 72-1-1, ajoutant la possibilité pour les citoyens de proposer une révision constitutionnelle, une loi portant sur un objet unique, la suspension de la promulgation d'une loi et une proposition d'acte local.

Le processus inclut une période de recueil des soutiens à la proposition, la constitution d'un organe citoyen consultatif tiré au sort et chargé d'informer sur la proposition ayant recueilli le nombre de soutiens nécessaires (facultatif pour le RIC local), puis l'organisation d'un référendum.



Marie Pochon
Rapportrice



Les élues continuent de voter les lois. Mais entre deux élections, les citoyen·nes retrouvent un droit d'initiative réel, une capacité d'agir sur les décisions qui structurent leur quotidien. Loin de s'opposer au Parlement, le RIC délibératif participe à la construction d'une démocratie apaisée.

Reprendre le pouvoir, refaire corps

À l'échelle communale comme nationale, il s'agit de redonner aux habitant·es la possibilité d'imposer un débat, et parfois une décision.

« Les Françaises et les Français ne souhaitent plus simplement participer à la vie démocratique »,

écrivaient récemment Loïc Blondiaux, Priscillia Ludosky et Marie Pochon dans une tribune au Monde. « Ils veulent pouvoir décider, directement. »

C'est tout le sens de cette journée du 12 février. Face aux promesses trahies et à l'impuissance organisée, il est temps de changer de méthode. De sortir de la démocratie sous cloche. De reprendre le pouvoir sur nos vies. Ensemble.

REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOS ASSIETTES

En mettant fin à l'empoisonnement au cadmium

**Un empoisonnement
silencieux dont personne
ne peut s'extraire !**

Pain, pâtes, riz, pommes de terre, céréales du petit déjeuner. Les aliments les plus simples, les plus quotidiens, les plus universels. Ceux que l'on retrouve dans toutes les assiettes : des plus jeunes aux plus âgées, des foyers modestes aux personnes les plus vulnérables... Ceux qu'aucune « bonne volonté » individuelle ne permet d'éviter. C'est là que se niche aujourd'hui l'un des scandales sanitaires les plus graves et les plus invisibles : la contamination généralisée au cadmium.

Ce métal lourd est un perturbateur endocrinien et il est surtout classé cancérogène certain depuis 1993 par le Centre international de recherche sur le cancer. Il s'accumule lentement dans l'organisme, principalement dans les reins, le foie et les os. Il est associé à des atteintes rénales, des fragilités osseuses, des troubles de la reproduction, un surrisque



d'accidents cardio-vasculaires et à une augmentation du risque de plusieurs cancers, en particulier celui du pancréas dont le taux d'incidence a bondi ces dernières années. Les enfants y sont particulièrement vulnérables : ils absorbent proportionnellement plus de cadmium que les adultes. Le cadmium est aussi responsable dans les troubles du neurodéveloppement chez l'enfant.

La France est parmi les pays européens le plus exposé au cadmium. Les grandes enquêtes de Santé publique France montrent que l'imprégnation moyenne de la population a quasiment doublé en dix ans. Jusqu'à 36 % des enfants de moins de trois ans dépassent la dose journalière tolérable.

Les médecins libéraux parlent désormais ouvertement d'une « bombe sanitaire ».

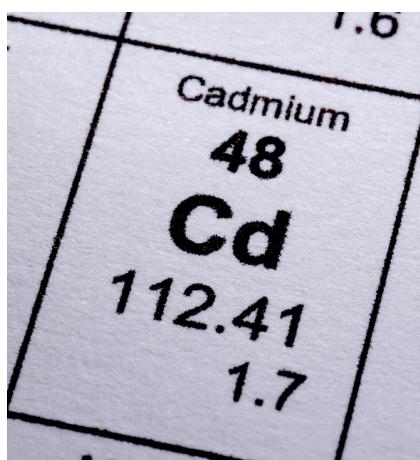
Contrairement à d'autres polluants, le cadmium ne provient pas d'un comportement marginal ou d'une consommation « à risque ». Il est présent partout, dans les aliments de base. Certes, certains produits concentrent davantage le métal — abats, mollusques, cacao — mais ce sont surtout les céréales, le pain, les pâtes, les pommes de terre qui expliquent l'essentiel de l'exposition, précisément parce qu'ils sont consommés par tout le monde, tous les jours.

Même la personne la plus attentive à son alimentation ne peut s'en protéger totalement.

On ne peut pas « arrêter de manger des féculents ». On ne peut pas demander aux familles de porter, à travers leurs choix individuels, la responsabilité d'un risque sanitaire qui relève d'un problème structurel. C'est là que se joue l'enjeu politique : reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est refuser que notre santé soit sacrifiée par défaut.

La source principale de cette contamination est désormais clairement identifiée. Elle provient de l'utilisation massive d'engrais phosphatés contenant du cadmium, importés notamment du Maroc, où les roches phosphatées sont naturellement très riches en ce métal. Une fois épandu, le cadmium s'accumule dans les sols. Il ne se dégrade pas. Il est absorbé par les plantes par défaut en même temps que les nutriments, puis se retrouve dans notre assiette.

Face à ce constat, l'inaction n'est plus tenable. L'ANSES en appelle à une réglementation stricte pour s'attaquer à l'urgence de la situation et stopper cette contamination généralisée. La France ne peut plus continuer de tergiverser.



PPL visant à protéger l'alimentation des Français·es des contaminations au cadmium

Présentation du dispositif :

Interdiction du cadmium dans les engrains phosphatés.

Benoît Biteau

Rapporteur



La proposition de loi portée par le député et agriculteur Benoît Biteau, et le groupe Écologiste et Social, tranche enfin ce nœud. Elle vise à interdire l'utilisation d'engrais phosphatés contenant du cadmium, en s'attaquant à la cause du problème plutôt qu'à ses conséquences.

C'est une mesure de santé publique, de justice sociale et de responsabilité politique.

Elle s'inscrit dans le prolongement direct du combat mené par des médecins, des chercheurs, des ONG, des associations de consommateurs et des syndicats agricoles alternatifs, qui alertent depuis des mois pour briser le silence. Nous nous faisons le relais de leur mobilisation.

Des alternatives existent. Les produits issus de l'agriculture biologique présentent en moyenne près de 50 % de contamination en moins que leurs équivalents conventionnels.

Au-delà de l'usage de phosphates sans cadmium, l'agriculture biologique interdit formellement tous les engrains de synthèse dans son cahier des charges, elle reste l'alternative la plus crédible.

Plus globalement, l'agronomie, basée notamment sur la rotation des cultures, l'agroforesterie, sont des leviers efficaces permettant la restauration et l'entretien de la fertilité des sols. Soutenir cette transition ne revient pas à « contraindre » l'agriculture mais à sécuriser sa durabilité tout en protégeant la santé des agriculteurs et agricultrices et celle des consommateurs et consommatrices.

Face à un empoisonnement lent, diffus et généralisé, le fatalisme n'est pas une option. Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est refuser de continuer à s'intoxiquer au cadmium en silence.

REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOS VIES DÉMOCRATIQUES

En généralisant le droit de vote des étrangers



Six millions de personnes participent quotidiennement à la vie de nos villes, paient leurs impôts locaux, envoient leurs enfants dans nos écoles, contribuent à notre économie — mais certains n'ont pas voix au chapitre pour décider de l'avenir de leur cité. Il est temps d'en finir avec cette anomalie.

Le 12 février, le groupe Écologiste et Social portera une

proposition de loi constitutionnelle accordant le droit de vote aux élections municipales à tous les résidents étrangers. Un texte au cœur de notre ambition : reprendre le pouvoir sur nos vies.

Une revendication historique

Ce combat, les écologistes le portent depuis des décennies. En mai 2000, l'Assemblée nationale

nationale adoptait déjà une proposition de loi des Verts, portée par Noël Mamère, en ce sens, bloquée ensuite par le Sénat jusqu'à son adoption par la chambre haute en 2011.

Nos voisins européens avancent. L'Irlande autorise tous les résidents étrangers à voter aux municipales depuis 1963.

Le Luxembourg a supprimé en 2022 toute exigence de résidence préalable. La Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique ou l'Estonie ont ouvert ce droit depuis longtemps.

La citoyenneté locale n'est pas la nationalité

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent déjà voter aux municipales françaises depuis le traité de Maastricht de 1992. Cette règle n'a affaibli ni notre souveraineté ni notre cohésion nationale. Pourquoi ce qui vaut pour un citoyen polonais ne vaudrait-il pas pour un résident marocain ou sénégalais installé depuis des années dans sa commune ?

Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est reconnaître que la citoyenneté locale se fonde sur la participation réelle à la vie collective. Celui qui traverse les mêmes rues, utilise les mêmes transports, paie les mêmes taxes doit pouvoir s'exprimer sur la gestion de sa ville. La démocratie locale, c'est le pouvoir de ceux qui habitent ensemble.

L'opinion publique est prête

Selon le baromètre Harris Interactive d'avril 2024, 66 % des Françaises se déclarent favorables au vote des résidents étrangers aux élections locales. L'argument d'une opposition populaire, longtemps brandi pour justifier l'immobilisme, ne tient plus. Le blocage est politique, pas citoyen.

Un enjeu pour les municipales

À quelques semaines des élections municipales, cette proposition prend une résonance particulière. Dans nos communes, des milliers de résidents étrangers s'investissent dans la vie associative, participent aux conseils de quartier. Ils font vivre nos territoires sans pouvoir choisir ceux qui les administrent.

Pour l'égalité républicaine

Notre proposition de loi constitutionnelle vise à modifier l'article 88-3 de la Constitution pour étendre aux

ressortissants extra-communautaires le droit de vote aux élections municipales, dans les mêmes conditions que les citoyens européens. Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est refuser qu'une partie de nos concitoyens de fait reste exclue de la décision démocratique. C'est affirmer que la République ne peut demander des devoirs à ceux à qui elle refuse des droits. C'est faire confiance à celles et ceux qui ont choisi de construire leur avenir parmi nous.

PPLC visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non-ressortissants de l'UE résidant en France

Depuis 1994, les ressortissants de l'Union européenne résidant en France peuvent voter aux élections municipales. Cette avancée reconnaît l'engagement de celles et ceux qui vivent, travaillent, élèvent leurs enfants et contribuent à la vie de nos communes.

Mais des centaines de milliers de résidents étrangers restent encore exclus de ce droit. Cette inégalité constitue une blessure démocratique, d'autant plus que la France fait partie de la minorité des pays européens qui n'ont pas étendu le droit de vote local à l'ensemble des résidents étrangers.

En reprenant le texte adopté par le Sénat en 2011, le groupe écologiste et social souhaite qu'il soit enfin adopté de manière conforme, afin de permettre la révision constitutionnelle nécessaire à l'extension de ce droit.

Léa Balage El Mariky
Rapportrice



REPRENDRE LE POUVOIR SUR LA SANTÉ DE NOS ENFANTS

Pour une génération sans sucre !



Une proposition de loi examinée le 12 février entend s'attaquer aux causes structurelles de l'obésité infantile. En ligne de mire : l'industrie agroalimentaire et ses stratégies marketing ciblant les plus jeunes.

En France, 17 % des enfants sont en surpoids et près de 6 % souffrent d'obésité, selon l'OMS. Des chiffres qui progressent plus vite dans les milieux populaires. Face à cette épidémie, le discours dominant reste celui de la responsabilité individuelle. Pourtant, les familles n'ont pas les cartes en main pour faire des choix éclairés.

Le problème est ailleurs. Dans les rayons des supermarchés, où 80 % des produits sont ultra-transformés. Dans les écrans, bombardés de publicités pour céréales sucrées et biscuits industriels. Jusque dans les biberons : selon 60 Millions de Consommateurs (janvier 2026), 58 % des aliments pour bébés dès quatre mois sont ultra-transformés. Plus d'un tiers contiennent des sucres ajoutés sans aucune justification nutritionnelle.

C'est ce système que la proposition de loi portée par la députée Sabrina Sebaihi entend remettre en cause

Non pas en prescrivant aux parents ce qu'ils doivent faire, mais en agissant sur l'environnement alimentaire qui façonne leurs choix.

Le Royaume-Uni ouvre la voie

Le texte s'inscrit dans un mouvement international. Depuis janvier 2026, le Royaume-Uni interdit les publicités pour la malbouffe avant 21 heures à la télévision et sur les réseaux sociaux. Le gouvernement estime que cette mesure évitera 20 000 cas d'obésité infantile par an.

La proposition française va plus loin en articulant trois leviers. D'abord, inscrire dans le code de la santé une définition légale des aliments ultra-transformés, fondée sur la classification scientifique NOVA. Sans définition, impossible de réglementer.

Ensuite, interdire les publicités pour ces produits lorsqu'elles ciblent les mineurs, ainsi que les mascottes et personnages de dessins animés sur les emballages — ces techniques marketing qui jouent sur l'affect et créent un attachement émotionnel artificiel chez l'enfant.

Enfin, bannir les sucres ajoutés dans les préparations pour nourrissons. À cet âge, le sucre ajouté ne répond à aucun besoin nutritionnel : il ne sert qu'à fidéliser, dès le berceau, une clientèle future.

Un consensus scientifique, un blocage politique

Les preuves s'accumulent. En novembre 2025, trois articles publiés dans *The Lancet* par 43 experts internationaux

Proposition de loi pour une génération sans sucre

Présentation du dispositif :

- Définir clairement les aliments ultra-transformés, condition essentielle à leur régulation
- Encadrer strictement la publicité et le marketing alimentaire qui visent les enfants
- Interdire les sucres ajoutés dans les produits destinés aux nourrissons

Sabrina Sebaihi

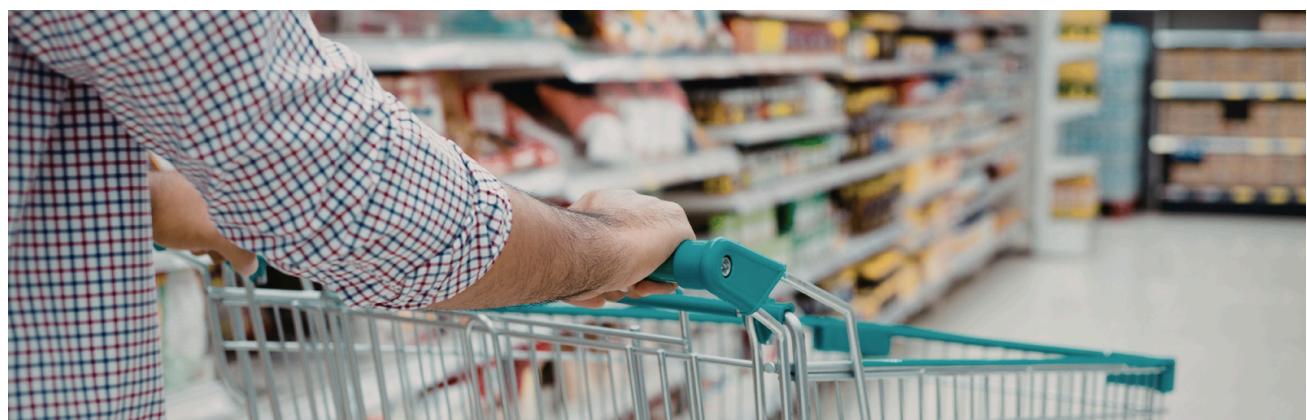
Rapporteure



établissaient le lien entre consommation d'aliments ultra-transformés et augmentation de l'obésité, du diabète de type 2 et des maladies cardiovasculaires. Sur 104 études analysées, 92 concluaient à une incidence accrue d'au moins une maladie chronique.

Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est aussi reprendre le contrôle de ce que mangent nos enfants.

Ne plus laisser des intérêts commerciaux décider, dès les premiers mois de vie, des habitudes alimentaires d'une génération. Il ne s'agit pas de culpabiliser les familles, mais de transformer l'environnement qui conditionne leur quotidien. La santé de nos enfants n'est pas négociable.



REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOTRE DÉMOCRATIE

En luttant contre la concentration des médias

Médias : quand les milliardaires confisquent notre droit à l'information

En France, l'information n'est plus un bien commun. Elle est devenue un actif stratégique. Un levier d'influence. Un terrain de conquête. Aujourd'hui, onze milliardaires contrôlent près de 80 % de la presse quotidienne nationale et plus de la moitié des audiences télévisées. Ce chiffre, documenté par plusieurs travaux publics, dit tout d'un basculement silencieux : celui d'une démocratie où ce que nous lisons, voyons et entendons dépend de plus en plus des intérêts d'une poignée d'hommes ultra-riches.

Ce phénomène n'a rien de naturel. Il n'est pas le fruit d'une fatalité économique, mais le résultat d'un laisser-faire politique assumé.

En vingt ans, les concentrations se sont accélérées, sans réel contre-pouvoir.



Bernard Arnault possède Les Échos, Le Parisien, L'Opinion, Paris Match ou Challenges. Xavier Niel est actionnaire du Monde. La famille Dassault détient Le Figaro. Rodolphe Saadé, BFM/RMC, la Provence, la Tribune du Dimanche. Mais c'est Vincent Bolloré qui incarne le plus clairement cette logique de prédateur : en quelques années, il a bâti, via Vivendi, un empire médiatique tentaculaire — Canal+, CNews, Europe 1, le Journal du dimanche, des pans entiers de l'édition et de la presse magazine.

Ce n'est pas seulement une accumulation de titres. C'est une stratégie d'influence.

La commission d'enquête sénatoriale de 2022 l'a établie après des dizaines d'auditions : la concentration actionnariale produit des effets politiques concrets. Pressions indirectes, climat d'autocensure, marginalisation de certains sujets, homogénéisation des points de vue. À mesure que la propriété se concentre, le débat public se rétrécit.

Le cas de CNews est devenu emblématique. La chaîne a fait l'objet de plusieurs mises en demeure de l'Arcom pour manquements répétés aux obligations de pluralisme et d'honnêteté de l'information. Mais au-delà des sanctions,

c'est la logique globale qui inquiète : celle d'un média transformé en machine de combat idéologique, où le commentaire permanent supplante l'enquête, où l'outrance remplace le contradictoire, où l'agenda politique est imposé d'en haut.

Cette dérive nourrit une défiance massive. 62 % des Français·es estiment aujourd'hui que les journalistes ne sont pas indépendants des pouvoirs économiques et politiques. Ce chiffre ne traduit pas un rejet du journalisme : il exprime le malaise d'un système où l'information semble de plus en plus alignée sur les intérêts de ceux qui la possèdent.

Comment en est-on arrivé là ? Parce que le cadre juridique est obsolète. La loi de 1986 sur la liberté de communication a été conçue dans un monde sans Internet, sans plateformes, sans groupes multimédias intégrés. Elle raisonne en seuils arithmétiques, pas en pouvoir réel. L'Autorité de la concurrence examine les fusions sous l'angle du marché, jamais sous celui du pluralisme démocratique. Résultat : on peut respecter la loi tout en vidant la démocratie de sa substance.

Ces dernières semaines, le débat s'enflamme sur l'audiovisuel public, au rythme de fantasmes venus de l'extrême droite – et désormais relayés, voire encouragés, par la ministre de la Culture. On prétend que le danger viendrait de là.

Proposition de loi visant à empêcher la constitution de monopoles économiques dans les secteurs des médias

Présentation du dispositif :

Lutter contre la concentration des médias français dans les mains d'une poignée de milliardaires en mettant à jour les seuils de concentration actionnariale pour qu'ils mesurent l'audience cumulée des titres sur tout support.

Sophie Taillé-Polian

Rapportrice



Mais le cœur du problème, ce n'est pas un service public qu'il faudrait affaiblir : c'est la mainmise privée sur des pans entiers de l'espace médiatique, et l'incapacité — ou le refus — de l'exécutif d'y mettre des limites.

Elle propose donc de changer de boussole. Inspirée de modèles européens éprouvés, elle introduit un indicateur de pouvoir d'influence, prenant en compte l'audience cumulée sur tous les supports, la nature des contenus, leur capacité à façonner l'opinion, leur pénétration réelle dans la population, ainsi que les formes de contrôle effectif exercées sur les médias. Le dispositif intègre les pactes d'actionnaires et mécanismes de contrôle indirects permettant d'imposer une ligne éditoriale sans détenir la majorité du capital.

Face à cette cannibalisation, des résistances existent.

Des médias publics et privés respectueux de la liberté éditoriale y contribuent également.

Ils démontrent qu'un autre modèle est possible. Mais ils ne peuvent pas lutter seuls contre des empires financiers, alors même que les stratégies de concentration sont celles qui fragilisent le plus l'indépendance des rédactions.

Reprendre le pouvoir sur nos vies, c'est aussi reprendre le pouvoir sur notre information. La diversité des opinions, comme la capacité critique du public, sont les conditions d'une démocratie solide et durable. Mettre des limites aux milliardaires, ce n'est donc pas attaquer la liberté de la presse. C'est la défendre. Car une démocratie ne survit pas longtemps quand ceux qui possèdent l'argent possèdent aussi la parole.

REPRENDRE LE POUVOIR FACE AU NARCOTRAFIC

En protégeant celles et ceux qui osent briser le silence

Elles et ils sont associatifs, militant·es, simples citoyens engagés dans leur quartier. Ils recréent du lien, accompagnent les familles, protègent leurs proches, refusent de baisser les yeux. Et pour cela, ces personnes risquent leur vie. Une proposition de loi veut enfin leur offrir un cadre de protection clair et lisible.

Le 13 novembre 2025, Mehdi Kessaci, 20 ans, est abattu en plein jour à Marseille. Il n'était pas impliqué dans le trafic de drogue. Son seul « tort » : être le frère d'Amine Kessaci, militant écologiste et fondateur de l'association Conscience, qui accompagne depuis cinq ans les familles endeuillées par le narcotrafic.

Un « assassinat d'avertissement », comme piste privilégiée par les enquêteurs.

Un coup de semonce des réseaux criminels, adressé à toutes celles et ceux qui, sur le terrain, osent leur tenir tête.

Amine Kessaci, lui, était placé sous protection policière depuis l'été 2025. Mais pas sa famille. « Qui ignorait que ma famille avait déjà payé un tribut de sang ? », interrogeait-il dans une tribune au Monde, quelques jours après avoir enterré son frère. Cette question résonne comme un aveu d'échec collectif.

L'assassinat de Mehdi a secoué le pays. Mais le plus dramatique est qu'il n'est pas isolé : il est le plus connu mais les menaces, les violences et les morts ne se limitent pas à la famille Kessaci.

L'angle mort de la protection des citoyens engagés

Aujourd'hui, aucun cadre légal lisible et transparent ne protège les citoyens engagés contre le narcotrafic. Ni victimes directes, ni témoins dans une procédure judiciaire, ni agents publics : ils ne relèvent d'aucun dispositif existant. Le seul recours ? Solliciter le ministère de l'Intérieur, via un service conçu pour les hautes personnalités. Une procédure opaque, discrétionnaire, sans critères connus du public.

C'est pour combler ce vide que les députés écologistes portent une proposition de loi créant un véritable droit à la protection. Le texte, déposé le 23 décembre 2025, instaure



une commission nationale chargée d'examiner les demandes et de définir des mesures adaptées : protection physique, accompagnement à la réinsertion, possibilité d'utiliser une identité d'emprunt. Les proches peuvent également en bénéficier. Cette commission pourra également être saisie par les personnes en danger.

Face à la procédure actuelle de mise sous protection, le texte prévoit un accès transparent et simplifié aux mesures de protection, notamment grâce à la création d'un agent habilité qui pourra recevoir les demandes et les transmettre à la commission nationale. En cas d'urgence, les services compétents interviennent immédiatement.

Reprendre le pouvoir sur nos vies

Le dispositif s'inspire des mécanismes existants pour les repentis et témoins protégés, mais l'élargit à une catégorie oubliée : les citoyens engagés. Ceux qui documentent les trafics, offrent des alternatives aux jeunes happés par le deal, accompagnent les victimes et leurs familles.

« Les habitants des quartiers les plus touchés par le trafic de stupéfiants sont un rempart sous-estimé contre les organisations de la drogue », souligne l'exposé des motifs. Parents, éducateurs, animateurs associatifs : ils sont souvent le premier

PPL améliorant la protection des personnes ciblées par les réseaux de criminalité organisée

Présentation du dispositif :

La proposition de loi instaure un mécanisme de protection des personnes exposées à des menaces sur leur vie ou leur intégrité physique et, le cas échéant, des membres de leur famille et de leurs proches, du fait de leur propos ou leur activité participant à la lutte contre la criminalité organisée et plus particulièrement le trafic de stupéfiants.



Sandra Regol
Rapporteure



maillon de résistance au sein de territoires délaissés. Et ces personnes se retrouvent seules, abandonnées par l'État, face à des réseaux armés et violents.

Le texte prévoit un accès simplifié : un agent habilité pourra recevoir les demandes et les transmettre à la commission nationale. En cas d'urgence, les services compétents interviennent immédiatement.

Pour le groupe Écologiste et Social, cette loi est un dispositif d'urgence mais s'inscrit dans une ambition plus large : permettre aux Françaises et aux Français de « reprendre le pouvoir sur leurs vies ». Face aux réseaux criminels qui imposent leur loi par la terreur, donner aux citoyens les moyens de résister, c'est reconnaître que la sécurité se construit avec les populations, pas contre elles.

L'Office anti-stupéfiants recense 110 morts et 341 blessés liés au narcotrafic en 2024 — des chiffres en hausse de 33 % depuis 2021. « On ne peut pas tuer tout un peuple », lançait Amine Kessaci après la mort de son frère. Cette loi entend lui donner raison.



REPRENDRE LE POUVOIR EN SORTANT L'ÉCOLE DE SES MURS

Pour l'émancipation de nos enfants



À huit heures trente, ils quittent la cour bétonnée. Direction le parc voisin, la lisière d'un bois, parfois un simple square. Dans les sacs, pas d'écrans, pas de tablettes : des carnets, des crayons, quelques ficelles, beaucoup de curiosité. Pour ces élèves, la classe ne commence pas quand on s'assoit, mais quand on sort. L'« école dehors », longtemps marginale, est en train de devenir une réponse politique à un malaise profond : des enfants enfermés, surexposés aux écrans, coupés du vivant.

Le constat est désormais largement partagé. En trente ans, le temps passé dehors par

les enfants a été divisé par dix. Quatre enfants sur dix ne jouent jamais à l'extérieur en semaine. À l'inverse, la surexposition aux écrans explose, avec des effets documentés sur l'attention, le sommeil, la santé mentale et la motricité. L'école, elle aussi, s'est progressivement refermée : salles de classe saturées, récréations réduites, pédagogie immobile. Face à ce modèle à bout de souffle, la classe dehors ouvre une brèche.

Apprendre dehors, ce n'est pas « faire moins école ». C'est souvent apprendre mieux, autrement.

Les enseignant·es qui s'y engagent le constatent : les enfants sont plus concentrés, plus apaisés, plus disponibles. Le bruit baisse, les conflits aussi. Les savoirs prennent corps. Une règle de mathématiques se mesure avec des pas. Le vocabulaire s'enrichit au contact du réel. Les sciences ne sont plus abstraites : elles s'observent, se touchent, se vivent. Et surtout, l'écran recule. De fait, l'école dehors agit comme une mesure concrète de déconnexion : on n'y consulte pas une application, on regarde autour de soi.

Les bénéfices sont multiples et désormais étayés par la recherche : amélioration des capacités d'attention, réduction du stress, développement moteur, imagination stimulée, meilleure acquisition des fondamentaux. Pour des enfants souvent assignés à l'immobilité et au virtuel, le dehors redevient un espace d'émancipation. Un espace où l'on apprend avec le corps autant qu'avec la tête.

Pourtant, malgré son succès sur le terrain, l'école dehors reste fragile. Elle dépend trop souvent de la bonne volonté individuelle des enseignant·es, confrontés à des obstacles juridiques, organisationnels, assurantiels. Sortir avec une classe peut encore relever du parcours du combattant. C'est précisément ce que vient corriger la proposition de loi : reconnaître officiellement l'éducation au dehors, lui donner un cadre clair, sécurisé, durable. Incrire noir sur blanc que tous les enseignements peuvent se faire dehors. Intégrer cette pratique aux projets d'école et aux projets éducatifs territoriaux. Former, accompagner, généraliser.

Il ne s'agit pas d'une lubie pédagogique ni d'un luxe réservé à quelques territoires favorisés. Au contraire : l'école dehors est une mesure d'écologie populaire.

Elle lutte contre une école à deux vitesses, où seuls certains enfants ont accès à la nature par ailleurs. Elle parle autant aux campagnes qu'aux quartiers urbains denses, où le manque d'espaces verts pèse



lourdement sur le quotidien des familles.

À l'heure où l'on s'inquiète – à juste titre – du temps d'écran, des troubles de l'attention, de l'anxiété précoce, cette proposition de loi fait un pas de côté salutaire. Elle ne moralise pas, elle n'enjoint pas.

Elle ouvre les portes. Elle rappelle une évidence trop longtemps oubliée : pour grandir, apprendre et se construire, les enfants ont besoin d'air, de mouvement, de nature. Et l'école, si elle veut rester un lieu d'émancipation, doit elle aussi sortir de ses murs.

PPL visant à reconnaître l'éducation au dehors et en contact avec la nature et à réaffirmer la place de la transition écologique à l'école

Présentation du dispositif :

- Incrire l'éducation au dehors et en contact avec la nature parmi les missions et objectifs du service public de l'enseignement, de la petite enfance à l'école, en lien avec les enjeux de transition écologique et de biodiversité.
- Rendre cette ambition opérationnelle via les projets d'établissement et les projets éducatifs territoriaux, en permettant que tous les enseignements puissent être dispensés au dehors et en créant un réseau national de formateurs à la classe dehors.
- Réaffirmer le rôle central de l'École dans la formation de citoyens conscients, résilients et engagés face à l'urgence écologique, tout en répondant aux enjeux de santé et de bien-être des enfants.

Jérémie Jordanoff

Rapporteur



QUIZ

Es-tu incollable sur les textes de notre journée d'initiative parlementaire ? **Découvre-le maintenant !**



01 Entre 1980 et 2024, combien de captages d'eau potable ont été fermés ?

- A. 14 300
- B. 4 130
- C. 1 430

02 En 2023, combien de Français·es ont consommé une eau du robinet non conforme aux normes sur les pesticides ?

- A. 2 millions
- B. 17 millions
- C. 51 millions

03 Qui a déclaré que le nombre de logements vacants est « choquant et provoquant », proposant de les réquisitionner « pour y mettre des gens qui en ont besoin » ?

- A. Noël Mamère
- B. Emmanuel Macron
- C. Jacques Chirac

04 En 2025, combien de personnes étaient sans domicile en France ?

- A. 120 000
- B. 350 000
- C. 600 000

05 En un an, les expulsions locatives ont...

- A. Stagné
- B. Augmenté de 10 %
- C. Augmenté de 30 %

06 Selon une enquête du CEVIPOF de 2025, quelle part des Français·es déclare avoir confiance dans la politique ?

- A. 42 %
- B. 26 %
- C. 55 %

07 Depuis son inscription dans la Constitution en 2008, combien de fois le référendum d'initiative partagée (RIP) a-t-il abouti ?

- A. Zéro
- B. Une fois
- C. Deux fois

08 On retrouve principalement le cadmium dans des aliments de base comme...

- A. Le pain, les pâtes et les pommes de terre
- B. Le chocolat et le café
- C. La viande et le poisson

09 Le cadmium est hautement suspecté de jouer un rôle dans l'augmentation du cancer du pancréas. En 30 ans, les cas de cancer du pancréas ont été...

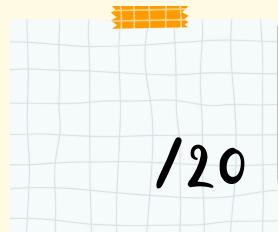
- A. Multipliés par 2
- B. Multipliés par 3
- C. Multipliés par 4

10 Parmi les pays européens, combien refusent encore le droit de vote aux municipales pour les étrangers hors UE, dont la France ?

- A. 5
- B. 11
- C. 18

QUIZ

- 11 Quelle part des Français·es est favorable au droit de vote aux municipales pour les étrangers hors UE ?**
- A. 35 %
 - B. 55 %
 - C. 70 %
- 12 Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), combien d'enfants en France seraient en surpoids ?**
- A. 4 %
 - B. 9 %
 - C. Plus de 17 %
- 13 En moyenne, quelle part de nos calories quotidiennes provient des aliments ultra-transformés ?**
- A. 10 %
 - B. Près d'un tiers
 - C. 60 %
- 14 Quelle part de l'alimentation des nourrissons est constituée de produits ultra-transformés ?**
- A. 20,8 %
 - B. 35,8 %
 - C. 52,8 %
- 15 Une fois le rachat de Challenges finalisé, quelle part de la presse économique française sera contrôlée par Bernard Arnault ?**
- A. 50 %
 - B. 70 %
 - C. 90 %
- 16 De quelle année date la dernière grande loi encadrant la concentration des médias ?**
- A. 1995
 - B. 2001
 - C. 1986
- 17 Depuis 2021, la tendance des assassinats et tentatives d'assassinats liés au narcotrafic est...**
- A. En baisse : -33 %
 - B. Stable
 - C. En hausse : +33 % en 4 ans
- 18 Quelle part des enfants de 3 à 10 ans ne jouent jamais dehors en semaine ?**
- A. 20 %
 - B. 40 %
 - C. 60 %
- 19 En moyenne, combien de temps par jour les 6-17 ans passent-ils devant les écrans ?**
- A. 2h35
 - B. 3h46
 - C. 4h11
- 20 À quelle date aura lieu notre journée d'initiative parlementaire, au cours de laquelle seront examinés ces neuf textes ?**
- A. Le 5 février
 - B. Le 12 février
 - C. Le 19 février



/20

J E U X

Remplis ta grille avec les mots correspondant aux définitions numérotées.

Horizontal :

4. Contributions citoyennes massives rédigées lors du Grand débat national.

5. Député écologiste à l'origine de l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale du droit de vote des étrangers aux élections locales en 2001.

7. Élus locaux à qui notre proposition de loi vise à donner le même pouvoir de réquisition de logements vacants que les préfets.

8. Acronyme désignant l'outil démocratique proposé pour permettre aux citoyennes et citoyens de décider directement par référendum.

5

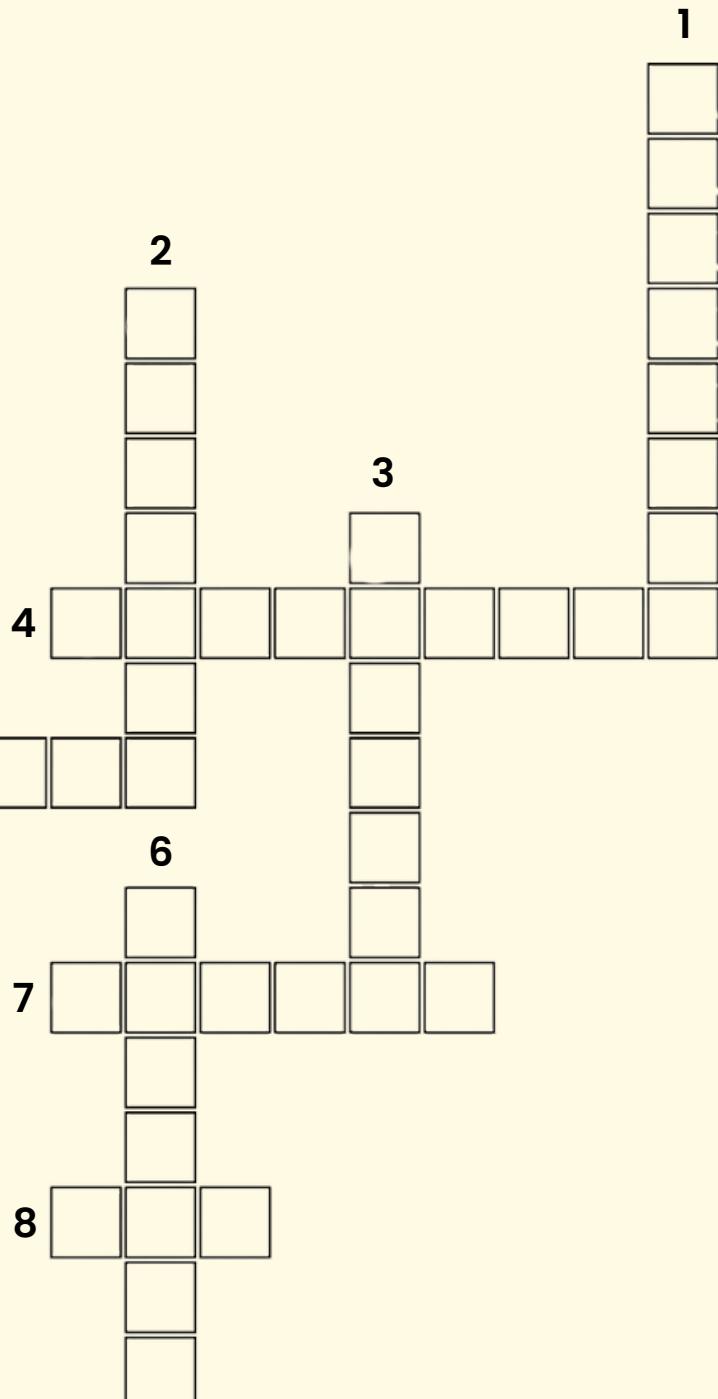
Vertical :

1. Organe dont les cancers sont en forte augmentation, suspectés d'être liés à l'exposition au mot n°6.

2. Milliardaire à la tête d'un empire médiatique, symbole de la concentration de l'information et de son influence sur le débat public.

3. Point de prélèvement d'eau potable ; des milliers ont fermé sous l'effet des pollutions et des non-conformités.

6. Métal lourd toxique présent dans des aliments du quotidien.



Solutions :

Horizontal : Mot 4 : DOLÉANCES / Mot 5 : NOELMAMERE / Mot 6 : MARIES / Mot 8 : RIC

Vertical : Mot 1 : PANCREAS / Mot 2 : BOLLORÉ / Mot 3 : CAPTAGE / Mot 6 : CADMIUM

J E U X

Remplis ta grille avec les mots correspondant aux définitions numérotées.



Vertical :

1. Mesure permettant de mobiliser des logements vacants pour loger celles et ceux qui en ont besoin.

4. Maladie favorisée par une alimentation trop sucrée que notre proposition de loi veut prévenir dès la petite enfance.

5. Lieu d'émancipation des enfants que notre proposition de loi veut ouvrir en reconnaissant officiellement l'éducation au dehors.

Horizontal :

2. Elles lancent l'alerte et sont nécessaires à notre vie en société.

3. Mot d'ordre de la niche : reprendre la main sur nos vies quotidiennes, notre santé, notre environnement et notre démocratie.

6. Association fondée par Amine Kessaci, qui accompagne les familles endeuillées par le narcotrafic.

7. Polluant éternel retrouvé massivement dans l'eau potable en France.

Solutions :

Horizontal : **Mot 2 :** VIGIES / **Mot 3 :** POUVOIR / **Mot 6 :** CONSCIENCE / **Mot 7 :** TFA
Vertical : **Mot 1 :** REQUISITION / **Mot 4 :** OBESITE / **Mot 5 :** ECOLE



REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOS VIES

JOURNÉE ECO-S 2026